

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 7 mars 2025, 18h

nbre de membres :
afférents au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 15
15 Pour

Date de la convocation
03/03/2025
Date d'affichage
03/03/2025

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves (départ à 20h30) ; Mme DEMITRES Rolande (arrivée à 18h25) ; Mme GIRERD Huguette ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : M. MORNIEUX Christian (procuration donnée à PAILLÉ Florent) ; M. DONIO Frédéric (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; M. MERINI Jean-Claude (procuration donnée à GIRERD Huguette) ; Mme CHATILLON Tiphanie (procuration donnée à WITKOWSKI Yves – départ à 20h30) ; M. SURGERE Clément (procuration donnée à DEMITRES Rolande)

Secrétaire de séance : Mme BOUCHISSE Corinne

**Objet de la délibération : AVENANT N°1 – CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE SERVICE DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND AU
SERVICE REGIE DES EAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY
SUD**

Affaire n°4/2025

Mme le Maire rappelle que la Régie des Eaux de la Communauté de Communes Bugey Sud a repris la compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2023.

Suite à la délibération du 3 février 2023, une convention a été signée acceptant que la Commune continue d'assurer certaines tâches pour le compte de la régie des eaux comme le relevé des compteurs d'eau et l'entretien des captages.

Un dédommagement de 200 heures, rémunérées à 40€ de l'heure, soit 8 000€ a été reçu de leur part en 2023 et 2024.

Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2024. La Régie des Eaux a proposé à quelques communes de poursuivre cet accompagnement en 2025.

Après négociation, la commune de VIRIEU LE GRAND effectuera seulement le relevé des compteurs d'eau pour cette année 2025 à hauteur pour 130h rémunérées à 40€ de l'heure, soit 5 200 €.

Le Conseil Municipal, après discussion, à la majorité :

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition de service de la Commune de Virieu le Grand au service Régie des Eaux de la Communauté de Communes Bugey Sud,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n°1 et toutes pièces en ce sens,
- **DIT** que pour tout ce qui n'est pas mentionné dans la présente délibération, il convient de se reporter à l'avenant et ses annexes.

Fait et délibéré.
Mme le Maire,

Y. VALLIN.

